

LES
inspirations

BOG



AUTEUR SAMIR CHAOUKI

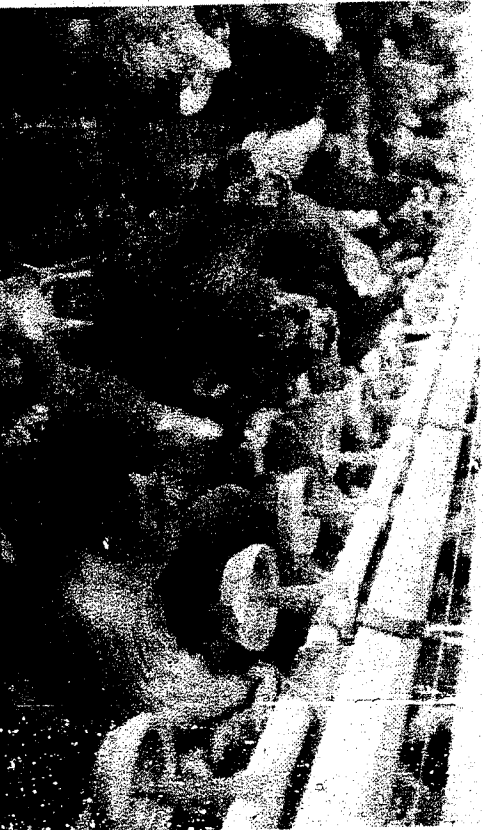
N 1031

www.lessec.com

Fiscalité agricole

Les aviculteurs montent au front

● L'entrée en vigueur de la fiscalité agricole a apporté une mauvaise nouvelle aux aviculteurs. Le projet de loi des finances les considère comme marchands de gros et les assujettit donc à un taux d'IS de 30% au lieu des 17, 5% applicables à l'agriculture. La corporation se mobilise pour rectifier le tir.



● La décision du gouvernement a plongé la filière dans l'incompréhension.

C'est est l'un des domaines collatéraux de la fiscalisation de l'agriculture, et ce sont les aviculteurs qui en font les frais. Dans le cadre de la mise œuvre de l'imposition de l'agriculture, le projet de loi des Finances a apporté une mauvaise nouvelle à la filière avicole. « Le projet de la loi des finances 2014 a exclu l'aviculture du secteur agricole. L'Administration fiscale les considère comme de simples marchands de gros », s'exclame Chouki El Jirari, directeur de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA). Cette classification est lourde de conséquence. En effet, le taux d'IS prévu par le projet de loi des finances pour l'agriculture est de 17, 5%, alors que les éleveurs de volaille doi-

vent s'acquitter d'un IS de 30%. La décision du gouvernement a plongé la filière dans l'incompréhension : « Les éleveurs de poulets de chair, de dindes, de producteurs et de poules ponduses exercent une activité purement d'élevage, au même titre que les éleveurs de bétail. Ils vendent la totalité de leurs productions à la ferme. Aucun pays au monde n'a retenu la classifi-

● ● ●
Les aviculteurs appellent à la mobilisation pour rectifier cette situation aberrante.

cation de « marchands de gros » pour les éleveurs avicoles », explique le DG de la FISA. La situation a suscité l'ire de la corporation. Dans un communiqué signé par toutes les associations professionnelles concernées (FISA, ANAM, APV, ANPO), les aviculteurs appellent à la mobilisation pour rectifier cette situation aberrante. « C'est un combat que nous mènerons sur tous les fronts : réglementaire, législatif et bien entendu au niveau de la justice », indique le communiqué. La marge de manœuvre des aviculteurs semble néanmoins limitée. Le processus d'adoption du projet de loi des finances 2014 est bien avancé, et la question ne semble pas être à l'ordre du jour du gouvernement.

PAR TARIK HARI
thari@lessec.com